

Le troupeau communal ovin et son berger en Lorraine et sa rapide disparition. Aingeray (54460)

Quel était le statut juridique du berger ? Je ne me suis jamais renseigné pour le connaître avec précision, il est même possible et probable qu'il n'était pas juridiquement défini mais simplement admis par l'usage ; je ne pense pas que la commune lui accordait un salaire. Elle lui fournissait probablement un logement ainsi qu'un espace de terrain pour cultiver son potager et son champ de pommes de terre. Il devait avoir la possibilité de joindre au troupeau communal, quelques brebis personnelles. Leur nombre en était-il fixé par l'usage ? Il devait aussi se soucier d'entretenir un certain nombre de béliers pour féconder les brebis du troupeau. Il achetait ses chiens en Alsace ou en Moselle de langue germanique et comme ceux qui les lui vendaient lui transmettaient les formules de commandement oralement, il les utilisait en les « écorchant ».

Le mode de rémunération du berger par les propriétaires des brebis qui lui en confiaient la garde était très ingénieux : lorsqu'une brebis mettait bas son agneau, celui-ci « appartenait » au berger qui le « vendait », probablement à un prix fixé par l'usage, au propriétaire de la brebis-mère. Ce système était un moyen très ingénieux d'inviter le berger à prendre soin de fournir au troupeau des béliers aptes à féconder les brebis, chacun y trouvait son compte. Il faut constater qu'à partir des années qui suivent le milieu du vingtième siècle, à Aingeray, mais aussi dans les autres villages du voisinage qui en possédaient, le troupeau communal ovin, ainsi que son berger, ont totalement disparu. S'il existe encore actuellement quelques rares ovins isolés, leur fonction se limite à brouter l'herbe des vergers. Cette rapide disparition des troupeaux communaux fut la conséquence de la mécanisation de

l'agriculture et particulièrement de la mise en service des tracteurs permettant un considérable abrègement des travaux de labour. On pouvait désormais, dès que la moisson était terminée, déchaumer ou même labourer les champs de céréales, ce qu'on ne réalisait autrefois qu'à l'extrême fin de l'automne. N'omettons pas de rappeler qu'avant la mécanisation de l'agriculture, pour labourer un espace céréalier d'un hectare, avec une charrue monosoc (pourtant déjà considérablement améliorée), attelée de deux, quatre ou même six chevaux, il était nécessaire de parcourir trente kilomètres, en de multiples allers-retours parallèles. On avait besoin de trois jours de travail.

Quel était l'importance numérique et la composition du troupeau communal ? On pouvait y compter trois ou quatre centaines d'animaux, principalement des ovins et particulièrement des brebis, qu'on conservait jusqu'à l'âge de 3, 4 ou 5 ans. Les agneaux mâles qui naissaient étaient soit consommés très jeunes, soit conservés et donc mêlés au troupeau communal jusqu'à ce que leur croissance soit suffisante pour leur permettre d'être vendus à la boucherie ou consommés par leurs propriétaires si la famille était suffisamment nombreuse pour le faire car, ne l'oublions pas, l'usage des congélateurs n'était pas encore généralisé ! Les agneaux femelles n'étaient pas abattus et dès que leur croissance était terminée elles devenaient des brebis-mères. On pouvait voir aussi, mélangées au troupeau ovin communal, quelques chèvres dont le nombre n'excédait pas la vingtaine. Elles appartenaient pour la plupart à des femmes veuves ou célibataires, et ne restaient pas avec le troupeau lorsque celui-ci cessait son retour quotidien au village.

Il convient de préciser quel était l'espace pâturé au cours de l'année par le troupeau ovin communal. Il variait selon la saison. Au plus froid de l'hiver et particulièrement si le sol était recouvert de neige, les animaux restaient en stabulation chez leurs propriétaires qui les nourrissaient de foin. Le berger ne passait pas dans les rues du village pour les rassembler et les mener paître. Dès le début du printemps, ils étaient confiés au berger qui les menait, marchant en tête de son troupeau, en s'appuyant sur sa houlette, sur les « pâquis communaux » : c'étaient des espaces herbus, en général pentus, des vallons de la commune qui avaient été creusés, en de lointaines époques géologiques, par d'anciens ruisseaux, affluents de la Moselle. Ces espaces



n'étaient pas boisés. La flore y était strictement herbacée et elle était uniquement entretenue par ce type de pâturage. Elle était d'ailleurs riche en espèces botaniques devenues actuellement rares, telles de nombreuses orchidées.

Ces pâquis communaux constituaient, durant le printemps et la première partie de l'été, l'espace où le berger menait paître le troupeau ovin communal mais il y avait aussi, plus tardivement dans l'année, une précieuse ressource fourragère : le déchaumage des espaces céréaliers après la moisson. Cette ressource a actuellement totalement disparu depuis la mécanisation de l'agriculture. Si nous remontons dans le temps, l'époque n'est pas si lointaine où la moisson, après avoir été durant des siècles réalisée à la faucille puis à la faux et plus récemment à la faucheuse (attelée ou tractée), est désormais effectuée à la moissonneuse-batteuse, limitant à quelques journées une activité qui exigeait naguère plusieurs semaines. Désormais, dès que la moisson est terminée, on procède très rapidement au déchaumage et même parfois au labour. Plus question d'y mener paître les moutons. Ces surfaces sont rapidement privées de toute végétation herbacée. Les lièvres y sont rares et ceux qui subsistent doivent se contenter de l'herbe qu'ils trouvent sur les bords des chemins.

Mais comment se présentaient ces espaces avant la rapide diffusion de la mécanisation des travaux agricoles ? On y pouvait voir les courtes bases des tiges de paille des céréales et, entre elles, toute une flore de ce qu'on appelle les plantes messicoles, telles que les coquelicots, les bleuets, les pissenlits et bien d'autres encore, dont l'utilisation des désherbants sélectifs avant les semailles a grandement limité la présence. Le troupeau communal, son berger et ses chiens occupaient cet espace céréalier durant plusieurs semaines, en permanence vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les ovins broutaient toute la journée et étaient rassemblés le soir dans un espace clôturé mobile limité par des claies de lattes et de grillages, qu'on déplaçait quotidiennement pour faire bénéficier de l'apport fertilisant des déjections ovines cet espace agricole qu'on se proposait de labourer à l'extrême fin de l'automne ou même au début de l'hiver.

Et le berger où passait-il la nuit ? Dans la « caligeotte ». C'était une étroite roulotte pourvu d'un essieu et de deux roues où était installée une sommaire couchette. On la déplaçait quotidiennement, comme le petit enclos de lattes et de grillage des brebis. Les chiens, eux, dormaient la nuit sous ce modeste véhicule. Le propriétaire du terrain provisoirement occupé la nuit par le troupeau avait l'obligation, durant cet espace de temps, de pourvoir à la nourriture du berger ainsi qu'à celle des chiens. J'ai entendu dire par des confrères que, dans certains villages du département de la Moselle, afin d'étendre le bénéfice de la fumure du sol à une plus vaste

surface, on déplaçait, à minuit, l'enclos grillagé des ovins. Ces temps sont bien oubliés ! Désormais, dès que la moisson est réalisée par la moissonneuse-batteuse, le sol est rapidement déchaumé ou même labouré. Ces labours sont d'autant plus rapidement réalisés que les opérations de remembrement des propriétaires agraires ont fait disparaître du paysage les étroits rubans des champs réalisés depuis des générations pour partager lors des successions, les champs situés dans les trois soles de la commune. Il peut être utile de rappeler que, depuis bien longtemps, peut-être même depuis l'Antiquité la Lorraine connaissait la technique de l'assolement, il était triennal. L'ensemble du territoire communal, au milieu duquel d'ailleurs était situé le village dont l'habitat était groupé, était partagé en trois soles (qu'on appelait des « saisons ») : celle des céréales d'hiver, celle des céréales de printemps et celle des versaines qu'on réservait aux cultures sarclées (pommes de terre ou betteraves fourragères). Il était absolument nécessaire que les divers propriétaires de ces champs situés dans les trois différentes « saisons » du territoire respectent les rythmes temporels de cet assolement pour éviter de piétiner les espaces des voisins. Chacun s'y conformait. Je n'ai pas conservé de souvenir de querelles de voisinage. L'usage avait force de loi.

Que sont devenus les « pâquis communaux » ?

Depuis la disparition du berger et de son troupeau, ils se sont spontanément et rapidement reboisés et l'intéressante flore herbacée qu'ils entretenaient à pratiquement disparu, excepté en certains espaces courageusement entretenus par les membres d'associations de protection de la nature.

Au cours de ma longue vie, j'ai pu observer une profonde évolution de la vie d'un village agricole lorrain et je pense qu'il était utile de conserver ce que ma mémoire a pu enregistrer dans un espace de temps presque centenaire.

Michel HACHET

III. Cl. Flaczynski

